

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : STEFANUTO Isabelle
Profession : Trésorière du Sou des Ecoles
Adresse : Le Mont
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à Serraval (74230) à [Chef Lieu](#)

du/le 07 octobre 2012

à l'occasion de la fête de la pomme et de l'Ane

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 2

Fait à Serraval, le 21 septembre 2012

Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_842012

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur ou Madame STEFANUTO Isabelle

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

le 07 octobre 2012 jusqu'à 23 heures

à Serraval à l'occasion de la fête de la pomme et de l'Ane.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le
Le Maire,
Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 21 septembre 2012.
Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.